Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-2025_72-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/11/2025

L'an 2025, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher, THÉBAULT Fabrice

Excusé : LAUNAY David

Absents : MARCHAL Gilles et VAUGEOIS Dominique

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2025/72 – Aménagement du bourg : avenants des lots n°1 et 2

Dans le cadre des travaux de requalification de deux espaces communaux en centre-bourg, il est nécessaire de procéder à une modification des prestations suivantes :

→ **Avenant n° 1**- Lot n° 1 : MARC SA
- Plus-values : Renouvellement regard d'eaux pluviales, remise à la côte des ventilations, 45m² de terre pierre et une grille 40x40 = + 2 577,50€ HT soit 3 093,00€ TTC

→ **Avenant n°2** - Lot n°2 : JOURDANIÈRE NATURE
- Moins-values : fleuri ombragé, arbustif sur talus, couvre-sol sur talus, 19m² dalle béton, copeaux bois = - 8 975,10€ HT
- Plus-values : engazonnements, fleuri ensoleillé, bâche biodégradable, copeaux de bois, main-courante, ganivelles = + 7 249,20€ HT
  Soit un total de -1 725,90€ HT (-2 071,08€ TTC)

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de l'entreprise MARC SA pour le lot n°1 à hauteur de 2 577,50€ HT soit 3 093,00€ TTC,
- **APPROUVE** l'avenant n°2 de l'entreprise JOURDANIÈRE NATURE pour le lot n°2 à hauteur de -1 725,90€ HT soit -2 071,08€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés et tout document s'y rattachant,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET